

*Questions orales*

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Qui sont-ils?

**M. Mulroney:** Mon honorable ami, le leader de l'opposition à la Chambre, demande qui ils sont. Tous les noms figurent dans le rapport. Il y a le nom de ceux qui étaient pour et de ceux qui étaient contre, mais le nom des libéraux est inscrit sous la rubrique «abstentions».

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

### LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION D'AIR INDIA—LES ALLÉGATIONS D'UN INFORMATEUR

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il a tenu aujourd'hui des propos très alarmants sur sa responsabilité de ministre. Cela concerne M. Besso qui prétend qu'il se soumettra à l'épreuve du détecteur de mensonge pour appuyer son allégation selon laquelle la GRC possédait les renseignements nécessaires qu'il lui avait fournis avant l'écrasement de l'avion d'Air India dont nous avons parlé plus tôt. Il est prêt à se soumettre à cette épreuve qui appuiera son allégation selon laquelle la GRC dispose de preuves documentaires fournies par lui.

Le ministre a dit que s'il poursuivait la question, il se rendrait coupable d'une forme d'ingérence politique. J'ai un exemplaire de la loi. L'article 5 de la loi qui traite de ses responsabilités dit que «le Gouverneur en conseil peut nommer un officier, appelé commissaire de la Gendarmerie Royale du Canada qui, sous la direction du ministre, est investi de l'autorité sur la Gendarmerie et de la gestion de toutes les matières s'y rattachant.»

Étant donné que cet article rend le ministre responsable de la direction de la GRC et l'oblige sans doute à intervenir lorsque des accusations de mauvaise gestion ont été portées, le ministre s'acquittera-t-il convenablement de ses responsabilités à l'égard de la Chambre et fera-t-il directement enquête sur les graves accusations qui ont été portées contre la GRC?

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, j'essaierai encore une fois de clarifier la question à l'intention du député. J'ai vraiment fait mon devoir. Je suis vraiment allé au fond des choses. J'ai demandé au commissaire de la GRC de faire de nouveau enquête sur la question. Il a communiqué avec les responsables. Il a discuté la question à fond avec eux, sur la côte ouest et ici.

Le commissaire a fait son devoir envers moi et j'ai fait le mien envers le peuple canadien. J'ai fait une enquête complète sur la question. A mon avis, la différence entre nous deux est que, contrairement au député, j'ai confiance en l'intégrité de la GRC.

### LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, le ministre ne comprend-il pas la gravité de la situation? Il demande à la GRC d'être juge dans sa propre cause, ce qui va à l'encontre de toute pratique administrative sérieuse. Étant

donné qu'on accuse la GRC d'avoir fait montre d'une incompétence qui aurait pu causer des centaines de morts, le ministre ne trouve-t-il pas qu'il devrait assumer sa responsabilité telle que décrite dans la loi et examiner directement les éléments de preuve pour ensuite porter un jugement? Sinon, prendra-t-il la décision qui s'impose et remettra-t-il immédiatement sa démission?

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, je ne peux que répéter qu'absolument aucune preuve, de quelque source que ce soit, n'indique que le vol 182 a fait l'objet de menaces précises. On a certes entendu dire qu'il pourrait arriver quelque chose aux vols d'Air India. On a pris ces allégations en considération et, comme nous l'avons déjà dit, la Gendarmerie royale du Canada a bel et bien pris des mesures additionnelles de sécurité tant à Mirabel qu'à Toronto.

Toutes les mesures qui auraient dû être prises l'ont été effectivement, et nous avons réexaminé à nouveau la question ce matin. Nos conclusions n'ont pas changé. Elles étaient vraies à l'époque, et elles le sont toujours.

\* \* \*

### LES AÉROPORTS

LE PROJET D'EXIGER LES EMPREINTES DIGITALES DES EMPLOYÉS—LA VÉRIFICATION DU FLAIR DES CHIENS POUR DÉPISTER LES DROGUES

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, ma question était destinée au ministre des Transports, mais en son absence, je la pose au vice-premier ministre. Il n'est pas sans savoir que pour remédier à la situation désastreuse de la sécurité dans les aéroports, Transports Canada exigera à compter de la semaine prochaine les empreintes digitales du personnel de nettoyage et de tous les employés de tous les aéroports.

Il doit avoir su par ailleurs que, à l'aéroport international d'Edmonton, en vertu d'une politique de la Division du renseignement des Douanes, les agents des douanes dissimulent de la drogue dans les bagages de voyageurs qui partent à l'étranger pour vérifier le flair des chiens, pour voir si les chiens peuvent dépister les drogues. Ne trouve-t-il pas un peu ridicule d'obliger le personnel de nettoyage à faire prendre ses empreintes digitales tandis que le gouvernement laisse la Division du renseignement cacher des drogues dans les bagages de personnes qui partent pour l'étranger, les plaçant ainsi dans une situation intenable?

**M. Benjamin:** Flairez le piège.

**M. Axworthy:** Le gouvernement a un mal de chien ces temps-ci.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, je ne sais rien des très graves allégations que lance la députée. Le ministre des Transports voudra sûrement les prendre en considération.

**M. Axworthy:** A propos de chiens.